



# REGLEMENT CHAMPIONNAT DE FRANCE 2024

## CHAMPIONNAT DE MOUNTAIN TRAIL



## CLUB ET AMATEUR

Rectificatif au 23 juillet 2024

**DU 22 AU 25 AOUT 2024 – SAINTE ANNE SUR BRIVET (44)**

Période de qualification	Clôture
Du 07 Août 2023 au 11 Août 2024	Lundi 12 Août 2024

### SOMMAIRE

Conditions générales.....	2
Conditions de participations.....	2
Conditions de qualifications .....	2
Barèmes techniques.....	3

Pour tout ce qui ne figure pas au présent règlement, il est fait application des règlements des compétitions de la FFE en vigueur : Dispositions générales et Dispositions spécifiques Mountain Trail ainsi que des éventuels rectificatifs publiés sur [www.ffe.com](http://www.ffe.com)

## Conditions générales

Dans tous les championnats, des cavaliers ou des couples peuvent être sélectionnés par la DTN.

Rappel : dans toutes les épreuves et pour tous les concurrents de 18 ans et moins, le casque est obligatoire.

Pour tous les championnats, la DTN se réserve la possibilité de découper, de regrouper ou d'annuler des championnats après la clôture, si le nombre d'engagés le nécessite soit selon un critère d'âge soit selon un critère de performance. Dans tous les cas, le label « championnat de France » sera supprimé de l'épreuve si elle comporte moins de 3 partants à l'issue de la clôture. L'organisateur décidera ensuite s'il souhaite ou non maintenir l'épreuve à sa charge.

## Conditions de participations

### **PARTICIPATIONS COUPLE**

~~Un couple peut participer dans deux championnats de France du même niveau s'il souhaite courir le championnat en main et le championnat en selle.~~

Un couple peut participer **au maximum à quatre championnats de France de dans deux niveaux successifs (exemple Club 1 en main et en selle et Club Elite en main et en selle).**

### **PARTICIPATIONS CAVALIER**

Un cavalier a droit à une participation maximum par championnat. Il peut participer à 4 championnats différents, en respectant les conditions de participations couple énoncées ci-dessus.

### **PARTICIPATIONS PONEY/CHEVAL**

Un poney/cheval est autorisé à concourir dans 5 épreuves maximum par jour avec deux participations maximums par championnat.

## Conditions de qualifications

Les conditions de qualifications pourront être adaptées si les conditions sanitaires et les mesures gouvernementales les accompagnant, impactaient la saison de compétition.

**Conditions de qualification :** L'accès à un championnat est conditionné par un nombre de points minimum à obtenir dans la division et l'indice du championnat visé.

Les points acquis lors du championnat de France Mountain trail 2023 à Maraye-en-Othe ne sont pas pris en compte.

Indice	Points Indices			
	1 <sup>er</sup> quart	2 <sup>ème</sup> quart	3 <sup>ème</sup> quart	4 <sup>ème</sup> quart
<b>Elite</b>	20	10	5	0
<b>1</b>	16	8	4	0
<b>2</b>	12	6	3	0
<b>3</b>	8	4	2	0

### Circuits Départementaux (5 étapes max.)

**Coef. 2**

## Championnats de France Amateur

CHAMPIONNATS	LFC	CAVALIER
Amateur Elite en main	Amateur	5 points minimum en épreuve en main
Amateur Elite en selle		5 points minimum en épreuve en selle
Amateur 1 en main		4 points minimum en épreuve en main
Amateur 1 en selle		4 points minimum en épreuve en selle
Amateur 2 en main		3 points minimum en épreuve en main
Amateur 2 en selle		3 points minimum en épreuve en selle
Amateur 3 en main		2 points minimum en épreuve en main
Amateur 3 en selle		2 points minimum en épreuve en selle

## Championnats de France Club

CHAMPIONNATS	LFC	CAVALIER
Club Elite en main	Club	5 points minimum en épreuve en main
Club Elite en selle		5 points minimum en épreuve en selle
Club 1 en main		4 points minimum en épreuve en main
Club 1 en selle		4 points minimum en épreuve en selle
Club 2 en main		3 points minimum en épreuve en main
Club 2 en selle		3 points minimum en épreuve en selle
Club Poney en main		Sans qualification
Club Poney en selle		Sans qualification
Club 3		Sans qualification

### Barèmes techniques

#### EPREUVES ET NORMES TECHNIQUES

Chaque championnat se court sur 2 étapes (1 étape par jour).

- Etape 1 : ordre de départ du programme
- Etape 2 : départs dans l'ordre inverse du classement

#### DEROULEMENT

Les lieux de travail sont précisés sur le tableau d'affichage, tout autre lieu étant exclu.

Il est interdit aux concurrents, sous peine d'élimination, de faire travailler, monter par une autre personne qu'eux-mêmes, les chevaux engagés et ceci depuis leur arrivée sur le terrain de concours et jusqu'à la fin du concours.

## **CLASSEMENT**

Le classement final s'obtient en additionnant les points des 2 étapes. Les ex-æquo pour la 1<sup>e</sup> place et/ou la 2<sup>e</sup> place et/ou la 3<sup>e</sup> place seront départagés par la note de horsemanship de la première étape, puis de la seconde étape en cas de nouvelle égalité.